

Le 14 février 2025

1/1-38822/53873-78103-830430722 DD648680 S50441048542-0000



Objet : ABEILLE RETRAITE PLURIELLE
Contrat n° D130072204 / UG6

Votre assureur conseil
Code : 427157
PREDICTIS

MME LESCURE CELINE
ROUTE DE REYREVIGNES
ASSIER
46320 ASSIER

Chère Cliente,

Au cours de l'année 2024, vous avez effectué un ou plusieurs versements déductibles sur votre plan d'épargne retraite individuel ABEILLE RETRAITE PLURIELLE.

Ceux-ci ouvrent droit à déduction dans les conditions et limites fixées par l'article 163 quatervicies, 154 bis et 154 bis OA du Code Général des Impôts.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'information relative au montant de vos cotisations déductibles a été communiquée à l'administration fiscale.

Votre conseiller habituel reste bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de croire, Cher Client, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

La Direction des Services Clients

**ATTESTATION DE VERSEMENTS A UN PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE
OUVRANT DROIT A DÉDUCTION DANS LES LIMITES FIXÉES PAR
L'ARTICLE 163 QUATERVICIES, 154 BIS ET 154 BIS OA DU CGI**

Organisme de Retraite :
Abeille Retraite Professionnelle
Association souscriptrice :
APACTE

MME LESCURE CELINE
ROUTE DE REYREVIGNES
ASSIER
46320 ASSIER

Contrat n° D130072204

Date d'adhésion : 24/11/2021

Année des versements : 2024

MONTANT DES VERSEMENTS DEDUCTIBLES SUR VOTRE PERIN(1)

200,00 EUR

(1) sous réserve du respect du plafond fixé par l'article 163 quatervicies, 154 bis et 154 bis OA du CGI.

Le 14 février 2025

1/1-38831/53873-78121-830430722 DD648680 S50441039833-0000



Objet : ABEILLE RETRAITE PLURIELLE
Contrat n° D130056376 / UG6

Votre assureur conseil
Code : 427157
PREDICTIS

MME LESCURE CELINE
ROUTE DE REYREVIGNES
ASSIER
46320 ASSIER

Chère Cliente,

Au cours de l'année 2024, vous avez effectué un ou plusieurs versements déductibles sur votre plan d'épargne retraite individuel ABEILLE RETRAITE PLURIELLE.

Ceux-ci ouvrent droit à déduction dans les conditions et limites fixées par l'article 163 quatervicies, 154 bis et 154 bis OA du Code Général des Impôts.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'information relative au montant de vos cotisations déductibles a été communiquée à l'administration fiscale.

Votre conseiller habituel reste bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de croire, Cher Client, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

La Direction des Services Clients

**ATTESTATION DE VERSEMENTS A UN PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE
OUVRANT DROIT A DÉDUCTION DANS LES LIMITES FIXÉES PAR
L'ARTICLE 163 QUATERVICIES, 154 BIS ET 154 BIS OA DU CGI**

Organisme de Retraite :
Abeille Retraite Professionnelle
Association souscriptrice :
APACTE

MME LESCURE CELINE
ROUTE DE REYREVIGNES
ASSIER
46320 ASSIER

Contrat n° D130056376

Date d'adhésion : 27/05/2021

Année des versements : 2024

MONTANT DES VERSEMENTS DEDUCTIBLES SUR VOTRE PERIN(1)

150,00 EUR

(1) sous réserve du respect du plafond fixé par l'article 163 quatervicies, 154 bis et 154 bis OA du CGI.